

Association Sportive Automobile de Franche-Comté

Association loi 1901 n°W901000978 - 1 Place Raymond Forni 90100 DELLE - asafcomte@gmail.com

Règlement Particulier VHRS

4^{ème} Rallye de Franche-Comté VHC PEA

20 / 21 Mars 2026

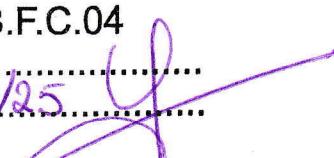
Ce Règlement Particulier complète ou modifie le Règlement Standard des Rallyes, le Règlement Standard des Rallyes de Régularité Sportive et les Règles Spécifiques Rallye Historique de Régularité Sportive (VHRS) FFSA 2026

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au Règlement Particulier Moderne - 44^{ème} Rallye de Franche-Comté PEA

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de FRANCHE-COMTE organise le 4^{ème} Rallye Régional de Franche-Comté VHRS PEA les 20 et 21 Mars 2026 en qualité d'Organisateur Administratif et Technique.

Le présent règlement a été enregistré par	
La Ligue du Sport Automobile Bourgogne / Franche-Comté sous le N°	8
La FFSA sous le Permis d'Organisation N°	31
En date du	16/12/2025
Visa	
VISA LIGUE B.F.C.04 n° 8-31 du 16/12/25 	

Comité d'Organisation

Identique au Règlement Particulier Moderne – 44^{ème} Rallye de Franche-Comté PEA

Organisateur Technique

Identique au Règlement Particulier Moderne - 44^{ème} Rallye de Franche-Comté PEA

1.1P. OFFICIELS

Identique au Règlement Particulier Moderne - 44^{ème} Rallye de Franche-Comté PEA

POSTE	NOM Prénom	N° licence
Directeur de Course VHC / VHRS	GALLAIRE Christophe	242385
Commissaire Technique VHC / VHRS	GERARD Jean-François	136207
Responsable Chronométrage / Classements VHRS	COUTURIER Jean (CHRONOPIST)	213565

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye Régional de Franche-Comté VHRS PEA compte pour :

- Les Challenges VHRS du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2026
- Le Challenge ASA Franche-Comté 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme aux Règles Spécifiques Rallye Historique Régularité Sportive (VHRS) FFSA 2026.

Les documents suivants devront obligatoirement être présentés lors des Vérifications Administratives :

- Permis de conduire.
- Certificat d'immatriculation du véhicule engagé (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH (FIA ou FFSA) ou de son Passeport Technique.
- Licence en cours de validité ou Titre de Participation.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

La liste des équipages engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Franche-Comté à l'issue de la clôture des engagements.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de Régularité Sportive FFSA 2026.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye régional de Franche-Comté VHRS PEA doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 9 mars 2026.

ASA Franche-Comté
1 Place Raymond Forni
90100 DELLE
engagementasafc@gmail.com

3.1.10P. Le nombre total des engagés est fixé à 170 voitures (20 VHC / 130 Modernes / 20 VHRS)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 195 €**
- **Sans la publicité facultative des organisateurs : 385 €**
- **Equipage complet membre de l'ASA Franche-Comté : 175 €**
- **Un seul membre de l'équipage membre de l'ASA FC : 185 €**

Nota : 5€ par équipage partant sera reversé à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires de fin d'année.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.

VHC – MODERNES – VHRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme aux Règles Spécifiques Rallye Historique Régularité Sportive (VHRS) FFSA 2026.

4.2.2.P. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de Régularité Sportive FFSA 2026.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport Automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées, y compris pour les chaussures.

4.3P. ASSISTANCE

Identique au Règlement Particulier Moderne - 44^{ème} Rallye de Franche-Comté PEA

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de Régularité Sportive FFSA 2026.

6.1P. DESCRIPTION

Le 44^{ème} Rallye régional de Franche-Comté PEA représente un parcours de 110,4 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,7 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 : « Le Maquis » - Longueur 5,7 kms

ES 2-4-6 : « La Comtoise » - Longueur 7,2 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisés dans chaque ES est de 3, des contrôles seront effectués par les organisateurs.

Si un ou plusieurs rallye(s) de régularité (VHRS et/ou VMRS), est (sont) inscrit(s) en doublure d'un rallye, les reconnaissances pour les concurrents de ladite (desdites) doublure(s) ne seront autorisées qu'avec une voiture de série conforme à la législation routière en France (conformément à l'article 6.2.2 du règlement standard des Rallyes).

En outre, la voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc., ...), à l'exception de ceux prévus dans le cadre des reconnaissances (conformément à l'article 6.2.2 du règlement standard des Rallyes).

Dans le but de réduire les nuisances et dans la mesure du possible les reconnaissances sont déconseillées.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.5P. ZONES DE REGULARITE

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1^{ère} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160€.
- 2^{ème} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de Régularité Sportive FFSA 2026.

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de Régularité Sportive FFSA 2026.

ARTICLE 10P. COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 21 mars 2026, auprès du podium d'arrivée.

Chaque équipage ayant terminé l'épreuve recevra un trophée.